

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du **09 NOV. 2021**

modifiant l'arrêté du 29 avril 2019 autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-organisme *Anagyrus pseudococci*

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.258-1 et R.258-2 à R.258-9 ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2019 autorisation l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-organisme *Anagyrus pseudococci* ;

Vu la demande présentée par la société BIOPLANET srl en date du 07 octobre 2021 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 avril 2019 susvisé, le mot « *pseudococci* » est remplacé par le mot « *vladimiri* ».

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le **09 NOV. 2021**

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :

**EMMANUELLE
SOUBEYRAN ID**

Signature numérique de
EMMANUELLE SOUBEYRAN ID
Date : 2021.11.09 19:44:01 +01'00'

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

Olivier THIBAUT

La ministre de la transition
écologique,
Pour la ministre et par délégation :